

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**CRÉATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE AUX ACTIONS
RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
ANNEXE AU RAPPORT	4
Courrier de demande de création d'une MIE formation professionnelle	5
PROJET DE DÉLIBÉRATION	10
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION	12
CR 2024-015 - Annexe modalités	13

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent rapport a pour objet de faire délibérer l'assemblée régionale sur la demande de création d'une mission d'information et d'évaluation (MIE) relative aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle

Cette demande a été déposée, le 23 février 2024, par 51 élus du groupe Socialiste, Ecologiste et Radical (SER), du groupe Pôle Écologiste (ECO), du groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne (GCEC) et du groupe La France Insoumise et Apparentés (LFIA).

Cette demande a pour objet d'« évaluer cette politique régionale majeure et [d'] examiner les causes d'éventuelles dérives dont les fraudes détectées récemment ».

En application des dispositions de l'article L. 4132-21-1 du code général des collectivités territoriales et des articles 12 et 26 du règlement intérieur du conseil régional, la demande de création d'une MIE est recevable sous trois conditions cumulatives :

- qu'un cinquième des élus régionaux signent une demande écrite (soit au moins 42 élus),
- qu'elle porte sur une question d'intérêt régional ou l'évaluation d'un service public régional,
- qu'elle soit déposée quatre semaines avant la réunion du conseil régional.

Le 1^{er} mars 2024, la Conférence des présidents a donné un avis positif sur la recevabilité de cette demande de création d'une MIE.

Par conséquent, les conseillères régionales et les conseillers régionaux sont invités à voter la création de cette MIE, qui fonctionnera pour six mois à compter de l'entrée en vigueur de la délibération. Le rapport, qui sera établi par la MIE, sera présenté lors de la plus proche séance plénière qui suivra.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXE AU RAPPORT

Courrier de demande de création d'une MIE formation professionnelle

Saint-Ouen-sur-Seine, le 23 février 2024

Madame Valérie PÉCRESSE
Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France
2 rue Simone VEIL
93 400 Saint-Ouen-sur-Seine

Objet : Demande de création d'une Mission d'Information et d'Evaluation (MIE)

Madame la Présidente,

La formation professionnelle constitue une intervention régionale majeure et stratégique dans l'accompagnement des personnes vers l'emploi, la formation et l'acquisition de compétences. Pour rappel, en 2023, la Région Ile-de-France a consacré, selon le compte administratif anticipé, 596,449 millions d'euros, en fonctionnement, aux actions en faveur de la formation professionnelle et d'apprentissage ainsi que 17,535 millions d'euros, en investissement.

Ce domaine est soumis à une évolution réglementaire considérable suite, notamment, aux réformes successives de la formation professionnelle dont la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Par ailleurs, la Région a souhaité réaffirmer sa compétence en matière de formation professionnelle en déployant les actions du Plan Régional d'Investissement des Compétences (PRIC) dont la création de dispositifs spécifiques à l'image des Aides Régionales Individuelles vers l'Emploi (AIRE).

Les AIRE, créés en 2018, avaient pour ambition, selon les termes de la délibération n°CR 2018-007 du 15 mars 2018, de financer des projets individuels de formation afin de faciliter le retour, l'accès, le maintien dans l'emploi ou la hausse du niveau de qualification. Elles prévoyaient de répondre « rapidement et de manière souple » à des demandes de formation professionnelle qui ne trouvaient pas de réponse ou qui relevaient de métiers émergents ou rares, de secteurs en forte tension de recrutement ou de besoins identifiés sur un bassin d'emploi. Ce dispositif devait permettre de financer des projets individuels de formation de franciliens et en particulier ceux relevant des politiques de la Région : demandeurs d'emploi, jeunes en insertion professionnelle, personnes reconnues RQTH, salariés d'entreprises en difficulté, public issu des Quartiers Politique de la Ville, etc.

Le 22 janvier 2024, le dispositif AIRE a été suspendu à la suite de la détection, par la Banque de France, de fraudes. La Région Ile-de-France a annoncé avoir déposé plainte et le montant du préjudice comme le *modus operandi* et la répartition des responsabilités restent inconnus à ce jour.

Pour rappel, le dispositif AIRE était doté – au budget primitif 2023 – de 40 millions d'euros en autorisation d'engagement et de 29,546 millions d'euros en crédits de paiement. Au compte administratif anticipé, arrêté à fin novembre 2023, le dispositif AIRE avait consommé 75,212 millions d'euros en autorisation d'engagement et 62 millions d'euros en crédits de paiement, soit respectivement 35,212 millions d'euros et 32,454 millions d'euros au-dessus de la prévision.

La fraude détectée sur ce dispositif régional s'inscrit dans un contexte d'évolutions sensibles du paysage de la formation professionnelle et d'un besoin de lisibilité des politiques régionales en la matière. Il nous apparaît donc nécessaire d'évaluer cette politique régionale majeure et d'examiner les causes d'éventuelles dérives dont les fraudes détectées récemment.

Conformément à l'article L 431 – 21 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 26 du règlement intérieur, nous vous informons de notre demande de création, sur cet objet régional majeur, d'une mission d'information et d'évaluation dénommée « Mission d'Information et d'Évaluation des actions régionales en faveur de la formation professionnelle ».

Cette demande étant signée par au moins un cinquième des membres du Conseil régional, il vous est proposé de la faire examiner lors de la prochaine Conférence des Présidents conformément au règlement intérieur de notre collectivité. Cette demande ayant été déposée au secrétariat général quatre semaines avant la séance plénière annoncée le 27 mars 2024, nous vous demandons de bien vouloir permettre l'adoption d'une délibération au cours de cette séance.

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de nos salutations distinguées.



Céline MALAISÉ
Présidente du groupe
La Gauche Communiste,
Écologiste et Citoyenne



Vianney ORJEBIN
Président du groupe La
France Insoumise et
Apparentés



Jonathan KIENZLEN
Président du groupe
Socialiste, Écologiste et
Radical



Kader CHIBANE
Président du Pôle
Écologiste

ABEILLE Laurence



AZZAZ Nadège



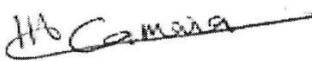
BERESSI Isabelle



BOUZID Elodie



CAMARA Lamine



CASALASPRO Muriel



CHIKIROU Sophia



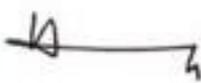
COSSE Emmanuelle



DAMERVAL François



DE COMARMOND Hélène



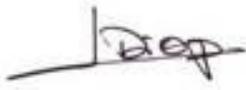
DELACROIX Adrien



DES GAYETS Maxime



DIOP Dieynaba



DUMAS Cécile



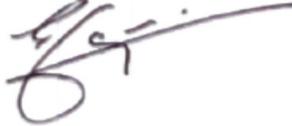
DUMESNIL Jean-Luc



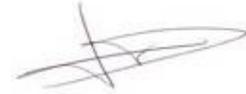
GARNIER Julie



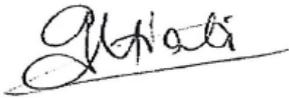
GERGEN Colette



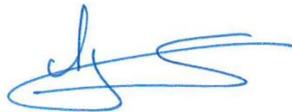
GERMAIN Jean-Marc



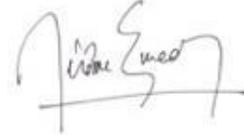
GHIATI Vanessa



GRANDGAMBE Sandrine



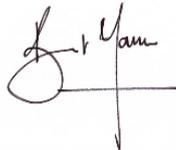
GUEDJ Jérôme



GUILLAUD-BATAILLE Fabien



HAMON Benoît



HUBERT Florent



HULEUX Jacques



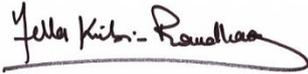
JARRY-BOUABID Anne-Claire



JRAVER Philippe



KRIBI-ROMDHANE Hella



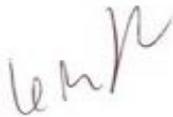
LAHMER Annie



LAURENT Hadrien



LE MEUR Stéphanie



MECHTOUCH Sorayah



MEURICE Fabienne



MIGNOT Didier



MIGUEL Paul



NENNER Charlotte



OBBI Fatima



PEGEON Jean-Baptiste



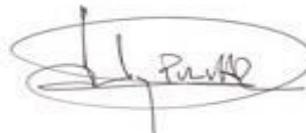
PELEGRIN Carine



PRUDHOMME Christophe



PULVAR Audrey



QNOUCH Raphaël



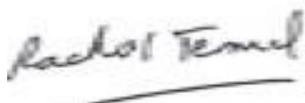
ROMERO Roberto



SECK Aissata



TEMAL Rachid



TRIGANCE Yannick



VANNIER Paul



PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 27 MARS 2024

CRÉATION D'UNE MISSION D'INFORMATION ET D'ÉVALUATION RELATIVE AUX ACTIONS RÉGIONALES EN FAVEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 4132-21-1 ;

VU le règlement intérieur du conseil régional, et notamment ses articles 12 et 26 ;

VU la saisine des 51 élus du groupe Socialiste, Ecologiste et Radical, du groupe Pôle Écologiste, du groupe Gauche Communiste Écologiste et Citoyenne et du groupe La France Insoumise et Apparentés, en date du 23 février 2024, demandant la création d'une mission d'information et d'évaluation ;

VU la délibération n° CR 2023-025 du 31 mai 2023 portant révision du règlement intérieur du conseil régional (mandat 2021-2028).

VU l'avis de la conférence des présidents du 1er mars 2024 ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2024 ;

VU l'avis de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CR 2024-015 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide la création d'une mission d'information et d'évaluation (« MIE ») relatives aux actions régionales en faveur de la formation professionnelle, selon les modalités prévues à l'annexe de la présente délibération.

Article 2 :

Les membres de la mission d'information et d'évaluation du conseil régional sont élus conformément à l'article 5.2, 2, du règlement intérieur du conseil régional.

Par une information adressée au secrétariat général, les groupes politiques désignent les membres de la MIE pour les postes qui leur sont attribués, à la proportionnelle à la plus forte moyenne appliquée à l'effectif de la mission en fonction de l'effectif total des groupes.

La MIE est composée comme suit :

NOM / Prénom (IDFR)

NOM / Prénom (IDFR)
NOM / Prénom (IDFR)
NOM / Prénom (IDFR)
NOM / Prénom (IDFR)
NOM / Prénom (IDRF)
NOM / Prénom (IDFR)
NOM / Prénom (IDFR)
NOM / Prénom (IDFR)
NOM / Prénom (IDFR)
NOM / Prénom (UDI)
NOM / Prénom (UDI)
NOM / Prénom (SER)
NOM / Prénom (Eco)
NOM / Prénom (MP)
NOM / Prénom (RN-IDF)
NOM / Prénom (GCEC)
NOM / Prénom (LFIA)

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

CR 2024-015 - Annexe modalités

Modalités de création et de fonctionnement de la MIE

1. Composition

La Mission d'information et d'évaluation (MIE) est composée de 16 membres, à l'identique d'une commission thématique (article 5.2 du règlement intérieur du conseil régional), désignés par un vote de l'assemblée régionale à la proportionnelle à la plus forte moyenne en fonction de l'effectif total des groupes. Quand les dispositions précédentes ne permettent pas à un groupe ou à des conseillers d'être représentés, l'effectif la MIE est alors augmenté dans la limite maximale de deux membres supplémentaires.

Les groupes politiques disposent jusqu'au lundi 25 mars 2024 à 12h00 pour faire connaître le nom des élus devant y siéger, selon le nombre de poste attribué.

Ni la présidente, ni les vice-présidents, ni les conseillers délégués ne peuvent appartenir à la MIE.

2. Fonctionnement

Une fois constituée, la MIE désigne, en son sein au scrutin majoritaire à deux tours, un président issu de l'opposition et un rapporteur issu de la majorité.

La participation aux réunions de la MIE entre dans le calcul de l'assiduité.

3. Durée

La MIE dispose d'un délai maximum de 6 mois pour conduire ses travaux, qui débutent lors de l'entrée en vigueur de la délibération.

4. Restitution

Le rapport de la MIE est transmis à la Présidente du conseil régional et fait l'objet d'une présentation lors de la séance plénière qui suit la fin de ses travaux.